

LA MAIF ET OUISHARE SIGNENT UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE

Paris, le 21 octobre 2014... Dans la continuité des partenariats existant entre la MAIF et des acteurs de l'économie collaborative (Blablacar, Koolicar...), la mutuelle annonce la signature d'une convention de partenariat avec Ouishare, association loi 1901, *think-tank* et *do-tank* ayant pour but de faciliter l'émergence d'une société collaborative.

DES VALEURS COMMUNES ET UN PARTENARIAT AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE

Association née en 2012 à Paris, Ouishare compte aujourd'hui des groupes locaux actifs dans plus d'une vingtaine de pays d'Europe, d'Amérique latine et d'Afrique du Nord ; elle se positionne comme l'un des acteurs internationaux de référence sur la thématique de l'économie collaborative.

En signant cette convention, la MAIF devient le premier grand partenaire de Ouishare et lui apporte :

- une contribution financière, pour soutenir, notamment, son projet de création d'une fondation pour l'économie collaborative et coopérative ;
- une contribution en nature, pour accompagner des projets spécifiques portés par Ouishare et son écosystème.

« Les valeurs de partage et de confiance portées par l'économie collaborative promue par Ouishare font partie de l'ADN de la MAIF et l'animent depuis plus de quatre vingts ans », souligne Dominique Mahé, président-directeur général de la MAIF.

UNE MUTATION PROFONDE DES MODES D'ÉCHANGES

Avec le développement de l'économie collaborative, ce sont les modes de consommation classiques qui sont remis en question au profit des usages. Ils font émerger une nouvelle approche des offres, basées avant tout sur des services d'une grande qualité et sur la confiance. L'économie collaborative remet également en cause les modèles de fonctionnement et d'organisation internes des entreprises existantes.

Ces nouvelles pratiques font partie intégrante de la réflexion menée par la mutuelle, tant sur ses modes d'organisation (interne, relation sociétaire...) que sur ses axes de développement stratégiques, déjà mis en œuvre au travers des partenariats avec Koolicar et Blablacar sur le marché de l'auto-partage et du covoiturage. Un partenariat avec Guest to Guest, sur le marché de l'échange de maisons et d'appartements, vient compléter ces premières réalisations.

Cette nouvelle donne bouscule les modèles actuels de création et de distribution des produits et services d'assurance. Face à cette mutation, *« Le partenariat avec Ouishare constitue un aiguillon qui nous permettra d'accompagner au plus près les évolutions du marché, qu'elles concernent le digital, la mobilité, les services, et qui nous aidera à faire évoluer notre culture interne »,* confie Pascal Demurger, directeur du groupe MAIF.

À propos du groupe MAIF

6^e assureur dommages des particuliers et 1^{er} assureur du secteur associatif, la MAIF couvre l'ensemble des besoins de ses 2,7 millions de sociétaires (assurances de biens, prévoyance, santé, assistance, épargne, crédit...). La mutuelle est régulièrement plébiscitée en matière de relation clients : elle arrive en tête des sociétés françaises, tous secteurs confondus (classement TNS Sofres). La satisfaction de ses sociétaires et l'augmentation constante de leur nombre témoignent de la réussite de la MAIF et confirment la pertinence du modèle mutualiste. En 2013, le groupe MAIF a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 3 milliards d'euros. www.maif.fr

Contacts presse :

Sylvie Le Chevillier Tél. 05 49 73 75 60 – Garry Ménardeau Tél. 05 49 73 75 86